

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-336 du 25 Août 1986

portant nomination des représentants de
la République Populaire du Bénin au
sein du Conseil d'Administration de la
Société Sucrière de Savè. (SSS)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 84-507 du 17 décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
- VU le décret N° 84-500 du 17 décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie,
- VU l'ordonnance N° 75-51 du 30 Juillet 1975 portant création de la Société Sucrière de Savè (SSS),
- VU le protocole d'accord du 24 Juillet 1976 entre le Gouvernement Militaire Fédéral du Nigéria et LONRHO LIMITED,
- VU le décret N° 76-189 du 13 Août 1976 portant nomination des membres béninois et du Président du Conseil d'Administration de la Société Sucrière de Savè,
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du Ministre des Finances et de l'Economie,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Juillet 1986,

D E C R E T E :

Article 1er..- Sont nommés en qualité de représentants de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil d'Administration de la Société Sucrière de Savè les personnes ci-après désignées :

.../...

- Jerôme AHOUANMENOU - Administrateur des Services Financiers,
 - Directeur Général du Ministère des Finances
 et de l'Economie,
 - Représentant du Ministre des Finances et de
 l'Economie ;
- Paul DOSSOU - Administrateur du Trésor,
 - Conseiller Technique à l'Economie du Président
 de la République,
 - Représentant de la Présidence ;
- Jean SAKA - Administrateur Civil,
 - Conseiller Technique aux Affaires Administra-
 tives du Président de la République,
 - Représentant de la Présidence ;
- Ramani MALIKI-RAIMI - Administrateur Civil,
 - Directeur de l'Audit et de l'Assistance aux
 Entreprises,
 - Représentant du Ministre de la Justice,
 chargé de l'Inspection des Entreprises
 Publiques et Semi-Publiques ;
- Joachim F A V I - Administrateur Civil,
 - Directeur de la Coordination des Aides Ex-
 térieures,
 - Représentant du Ministre Délégué auprès du
 Président de la République, chargé du Plan
 et de la Statistique ;
- Georges N'DA OSSORY - Ingénieur du Développement Rural,
 - Directeur Général Adjoint du Ministère du
 Développement Rural et de l'Action Coopéra-
 tive
 - Représentant du Ministre du Développement
 Rural et de l'Action Coopérative ;

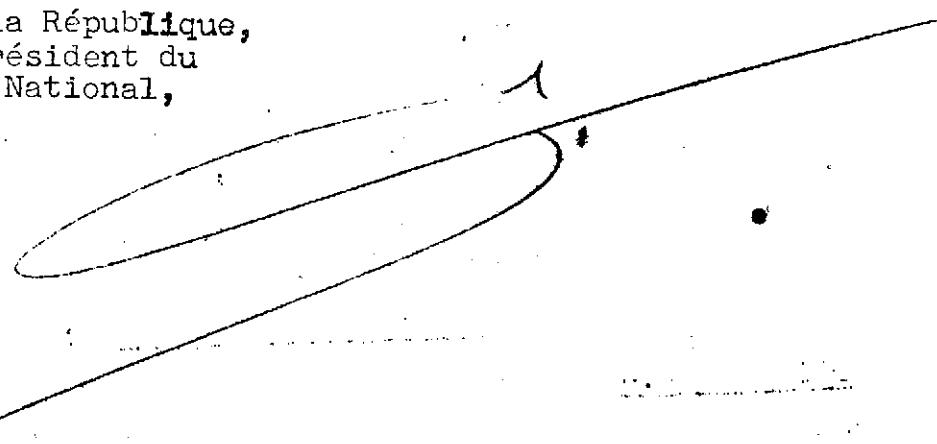
Article 2.- Le Camarade Jerôme AHOUANMENOU est nommé Président du
 Conseil d'Administration de la Société Sucrière de Savè.

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes
 mandants, les remplaçants des Administrateurs susdésignés dans leurs
 fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du
 présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4 .- Le présent décret qui abroge toutes dispositions anté-
 rieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

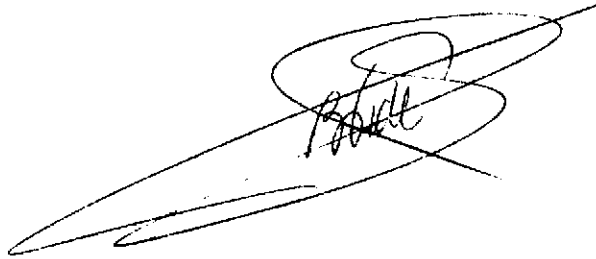
Fait à Cotonou, le 25 Août 1986

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du
 Conseil Exécutif National,



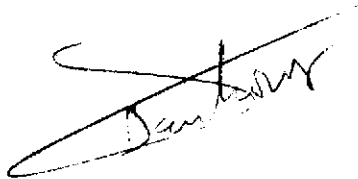
Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,



Didier D A S S I

Le Ministre des Finances
et de l'Economie.



Soulé DANKORO. Ministre Intérimaire

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MFE-
MJIEPSP 8 AUTRES MINISTERES 13 SPD 2 DPE-DLC-INSAB 3 IGE 3 CCIB 2
DCCT-GDE CHANC 2 ONEPI 2 BCP 1 UNB-FASJEP-ENA-BN-DAN 5 CEAP 6
INTERESSES 6 JORPB 1.-